

Bruits de couloir...



Ceux qui désirent savoir pour argumenter leur réflexion personnelle à partir de notions émanant de sources sérieuses ne peuvent que trouver satisfaction dans la présente rubrique...

Préambule. Trois publications sont programmées sur la thématique de la préparation d'une saison. Celle de 2027 a déjà débuté. Le troisième et ultime volet de ce jour reprend les deux précédents insérés dans des cadres sur fond de couleur. Cela permet à tout lecteur, découvrant la thématique, de disposer du dossier dans son intégralité.

Ritournelle. « Lors d'élections colombophiles, les amateurs parlent dans les urnes ». Bien évidemment ces propos ne concernent que ceux qui ont eu le courage, la conviction et la détermination indispensables d'exprimer leurs suffrages. Les amateurs en votant sont à coup sûr écoutés car ils coopèrent de la sorte à la nomination, sans pour autant déterminer une quelconque majorité, de postulants déclarés en quête d'occupation, des strapontins gestionnaires mis en jeu lors de tout scrutin statutaire imposé.

En d'autres temps et en d'autres circonstances, les amateurs qui parlent ont fréquemment l'impression de n'être pas écoutés, que leurs avis ne pèsent guère malgré la participation démocratique carillonnée. Ce constat, lourd de sens, doit, durant la trêve ailée qui va débiter, titiller les esprits des responsables de tout rang, que ce soient des présidents de sociétés, des mandataires provinciaux, des mandataires nationaux, En cas de suite favorable donnée, les instances précitées pourraient se montrer enclines, en toute objectivité, à entendre et prendre en considération les avis de leurs bases respectives, parfois au détriment de leurs souhaits personnels.

Chaque année, octobre annonce l'imminence d'une période de plausibles turbulences suscitées par la préparation de la saison en devenir. Des moments de tension, tant au niveau national que provincial, peuvent et vont défrayer la chronique...

Des mots sur les maux !



National. Le volet compétitif national détient la particularité exclusive de proposer, au cœur de la saison, les plus longues distances de vol. C'est dire si ce volet est désormais impacté au plus haut point par le réchauffement climatique et en particulier par les vagues de chaleur au cœur de l'été, Ces propos, alarmants, n'amenuisent en rien la responsabilité de l'amateur lors de sa prise de décision d'engager des pigeons sur ces distances. Par contre il est logique de se demander si des mesures supplémentaires adéquates vont être arrêtées pour assurer au pigeon compétiteur un confort optimal durant le convoyage Et il est aussi pertinent de s'inquiéter si un itinéraire de délestage sera arrêté, pour, en cas de diminution décidée du kilométrage de vol, le nouveau point de chute, résultant alors d'un large consensus, soit connu par l'amateur avant d'engager sa participation. Il est particulièrement pertinent de s'enquérir du montant du port demandé en 2027 car le contrat existant entre la RFCB et l'agence de convoyage est arrivé à son terme en fin 2026.



Acteurs. Le *Comité Sportif National*, organe paritaire d'un point de vue linguistique, l'*Assemblée Générale Nationale*, à très forte majorité néerlandophone, des lobbyistes et, chapeautant le tout, le *Conseil d'Administration Nationale*, à majorité néerlandophone au faîte de la gestion de l'asbl RFCB, sont les principaux intervenants durant la trêve hivernale. Toutefois, depuis l'AGN de février 2026, des groupes de travail souhaités ont été en principe créés (parfois sans trace francophone). Leurs réflexions attendues seront-elles dévoilées au cœur de ce mois de novembre lors de l'AGN statutaire programmée ? Et ce, pour lever un doute subsistant...

Compétences. Le *Comité Sportif National*, qui se réunit ce 2 octobre, se compose, pour rappel, d'un représentant par province belge. Il possède la compétence d'arrêter l'itinéraire national de grand demi-fond, de fond et de grand fond dont les grandes lignes sont parfois - pour ne pas dire bien souvent - posées au préalable par une (des) source(s) extérieure(s). La copie rédigée du CSN peut être amendée par les AGN de novembre et février prochains. Cette éventualité crée généralement la dubitation dans les esprits de mandataires sportifs à la seule évocation des heures de travail délivrées. De son côté, l'*Association Wallonne Colombophile* entre dans le jeu pour transmettre les itinéraires devenus « officiels » au niveau fédéral à la Région Wallonne compétente pour les entériner en région francophone du pays,

Il est à espérer que la modération dans la programmation des étapes nationales sera d'actualité ce 2 octobre dans les esprits sportifs car des ajouts de concours ont été apportés ces derniers temps. Des ajouts qui malheureusement ne sont pas parvenus à endiguer la tendance participative régressive enregistrée ces derniers exercices. Par ailleurs, l'organisation matérielle d'un concours national 2027 sera également, ce 2 octobre, mise au cœur des débats. Suscitera-t-elle de profondes modifications ? Introduira-t-elle des nouveautés ?

Un point des plus sensibles, défraiera-t-il la chronique ? En l'occurrence la recherche d'uniformité des zones de participation et des lâchers au sein des EP et EPR. Trouvera-t-elle un consensus à l'échelon national ? C'est loin d'être une certitude...

Quant à l'*Assemblée générale Nationale*, dotée d'un ordre du jour préétabli, elle s'épanchera, en début novembre prochain, sur maints domaines car les statuts lui octroient compétence dans les domaines évidemment statutaire, sportif, financier, juridique... Elle incarne en principe le rôle de *gendarme* de l'orthodoxie financière. Elle contribuera – tout au moins en partie - à fixer le coût de la pratique ailée en 2027. Elle doit analyser, en vue d'acceptation, les bilans et budgets de l'asbl RFCB, Elle contrôle en quelque sorte le bienfondé des dépenses occasionnées par le gestionnaire du quotidien qu'est le *Conseil d'Administration Nationale* disposant par ailleurs de la compétence de pouvoir agir dans l'urgence... ...

Mutation pressentie ? La compétition belge à une nuit de panier, en d'autres termes les petites et grandes vitesses, et le petit demi-fond, relèvent de la gestion, menée au sein des sept entités ailées provinciales existantes à ce jour. Ententes, groupements, itinéraires, lâchers... sont entérinés par les comités statutaires élus de ces entités administratives et sportives du niveau provincial belge. Des comités tous réduits à « travailler » - pour maîtriser ou du moins tenter - les complexes réglementations initiées à différents niveaux. Mais encore à œuvrer pour concilier les sensibilités existantes dans leurs bases ailées respectives. Pour que tout amateur ne soit confronté à une recherche de besoin de sens face à des silences souvent riches en plausibles sous-entendus de tout genre.



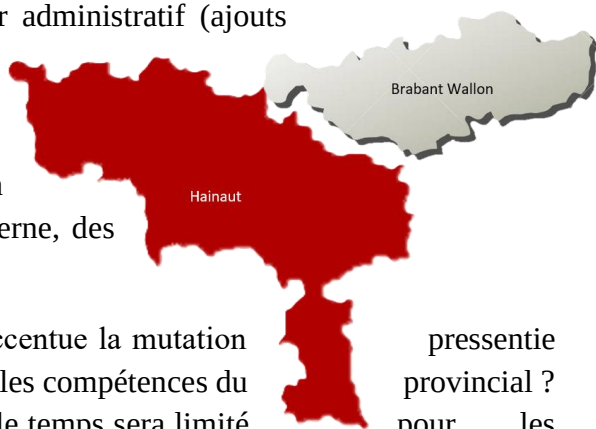
Mois fatidique. A l'arrivée d'octobre, tout colombophile est en droit de se demander si la préparation de la saison 2027 se résumera à la reconduction du décor ambiant des précédents exercices ou apportera des initiatives illustrant la devise de l'Union européenne : « *Unie dans la diversité* ». Une formule exigeant en quatre mots des efforts des différents acteurs.



Certains actes, déjà posés, autorisent d'évoquer un plausible changement de cap. Ce qui pourrait être une résultante de la création de groupes de travail en février 2026. Un premier indice ! L'Assemblée Générale Nationale du lundi 3 novembre 2025 lança la préparation du dernier exercice vécu. Douze mois plus tard, son homologue, initiant cette fois le chantier 2027, se tiendra encore en novembre mais à la date du vendredi 6. Ce qui justifia le mail émanant du Hainaut-Brabant wallon demandant aux sociétés de programmer, faute d'informations officielles suffisantes, en novembre, leurs AG respectives obligatoires. Et ce après avoir pris connaissance des décisions arrêtées par l'AGN. Un second indice ! En 2027, toutes les compétitions (excepté celles du grand fond international) seront programmées le samedi. Exit dès lors les bastions de la compétition à une nuit de panier, partisans d'étapes supplémentaires le dimanche. Une centralisation qui ne peut que réjouir les amateurs soucieux de l'équité des chances dans les championnats. La province de Luxembourg, tributaire d'un partenariat au niveau du convoyage assuré par son « *grand frère* », cette province devrait échapper à la rationalisation de la politique des lâchers à une nuit de panier.

Illusion ou non ? Ces deux indices conjugués précités invitent à se remémorer le bruit, véhiculé à diverses reprises, émanant du national, consistant à instaurer un cadastre des lâchers, pierres angulaires de toute pratique ailée. Il est vrai, et ce à simple titre d'exemple anodin, les nonante minutes nécessaires pour réaliser les ouvertures programmées des paniers lors d'un Momignies de la mi-septembre dernière posent question. Structurer le cadastre national des lâchers a été le sujet de réflexion d'un groupe de travail sans succès à la clé pour l'heure selon diverses sources autorisées. Cela va sans dire que les situations géographiques et les conséquences qu'elles impliquent n'ont pas débouché sur un consensus. Cela va sans dire que la réunion du 2 octobre du Comité Sportif National revêt un intérêt tout particulier.

Timing en Hainaut-Brabant wallon ? Si la confection de la campagne 2026 en Hainaut-Brabant wallon a enregistré quelques aménagements du calendrier administratif (ajouts entre autres de dates d'assemblées préliminaires de lignes de vol non envisagées au départ...), la préparation 2027 débutera officiellement le 10 novembre par une réunion extraordinaire du comité de ladite EPR. Ce qui n'a pas en principe empêché ce dernier de déjà confectionner, en interne, des premières lignes de force.



Programmer la séance de travail de l'EPR après l'AGN accentue la mutation pressentie
relatée plus haut. Le national s'investirait-il davantage dans les compétences du provincial ?
On peut se le demander. Il faut dès lors être conscient que le temps sera limité pour les
sociétés. En effet, prendre connaissance des « décisions (rédigées) du comité de l'EPR après le 10
novembre, programmer les AG de sociétés, convoquer des réunions des comités d'ententes, rédiger et
introduire dans les délais et les formes réglementées requises un éventuel amendement à traiter lors de



l'AG statutaire de l'EPR... imposeront de ne pas *flemmarder* en cours de route. Surtout lorsqu'on se remémore la date du 29 janvier 2026 où fut programmée, à Halle, la dernière AG en Hainaut-Brabant wallon.

Certitude dès à présent. Des premiers bruits de couloir relatifs à 2027 se sont déjà rependus dans des régions où le consensus est rarement acquis d'avance... Le contraire étonnerait ! A l'instar des années précédentes, « *Coulon Futé* » suivra de près les différentes évolutions hivernales, les répercutera après avoir pris soin de les faire confirmer par des sources autorisées. Sa présence neutre dans les différentes assemblées déterminantes contribuera à distiller la transparence, une volonté électorale – faut-il encore le rappeler ? - du faîte de la hiérarchie fédérale.

